
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **HABITATION SAINT-LUC CENTRE-VILLE INC.;**

(ci-après « l'Entrepreneur »)

C. : **SDC DU 694 @ 804, SAINT-TIMOTHÉE;**

(ci-après les « Bénéficiaires »)

ET : **GARANTIE DES BÂTIMENTS
RÉSIDENTIELS NEUFS DE L'APCHQ;**

(ci-après « l'Administrateur »)

No dossier CCAC : S12-071901-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que l'Entrepreneur se désiste de sa demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté, avec dépens.

Montréal, le 11 octobre 2012



Julie Houle
Greffière